



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

République française

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

BEAUVEZER - COMMUNE

Date de transmission de l'acte: 26/02/2026

Date de réception de l'AR: 26/02/2026

004-210400255-DE_2026_001-DE

A G E D I

Séance du mercredi 25 février 2026

Membres en
exercice : 9

Présents : 8

Votants: 8

Secrétaire de
séance:

Date de la convocation: 19/02/2026

vingt-cinq février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est
réunie sous la présidence de Brice GARNIER,

Présents : Brice GARNIER, Joël LAURAIN, Marie-Pierre
GUILLLOT-SESTIER, Sandrine MARTEAU, Marcel CICEBEL,
Thérèse PONROUCH, Gilles BARTOLINI, Joel SERRANO

Représentés:

Excusés:

Absents: Lauren SERRANO

Marie-Pierre GUILLLOT-SESTIER

Objet: Approbation du procès-verbal de la séance du 23 décembre 2025 - DE_2026_001

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 23 décembre 2025.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la pièce annexée à la présente délibération,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 décembre 2025.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application "Télérecours citoyens" sur le site <https://www.telerecours.fr/> dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Brice GARNIER

